

Domaine de la construction

Malgré les actions mises en place pour faciliter la sortie des normes harmonisées au titre de la Directive Produits de la construction (DPC), celle-ci garde un rythme assez faible.

Lors des 6 derniers mois seule une petite vingtaine de normes ont été publiées, portant à environ 70 le nombre total de normes disponibles.

Les premières normes à sortir ont été surtout des normes de matériaux, puis les normes d'équipements ont commencé à arriver. Ainsi l'UNM a pu signaler il y a tout juste un an, la publication de 2 normes de quincailleries, et annonce aujourd'hui dans ENJEUX la sortie prochaine de 3 nouvelles normes sur les dispositifs de fermeture de porte. Il est vrai qu'il s'agit ici d'amendements ajoutés à des normes déjà publiées il y a quelques années pour en faire des normes harmonisées. Une partie du travail était donc déjà faite.

Les difficultés rencontrées par la voie normative existent également pour les agréments techniques européens (ATE), auxquels il peut être fait recours en l'absence de normes harmonisées (comme c'est le cas par exemple pour les chevilles à expansion) ou pour des produits qui présentent des différences significatives par rapport aux normes.

Une enquête est actuellement conduite par la Direction Générale "Entreprise" de la Commission Européenne pour faire le point sur cette voie, et servir de base à une éventuelle révision de la procédure EOTA (Organisation Européenne pour les Agrément Techniques) pour plus de rapidité et de flexibilité.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à M. J.P. CHANARD (jp.chanard@unm.asso.fr)